

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1644

26 juin 2014

SOMMAIRE

EnVivo (Luxembourg) IV S.à r.l.	78867	Green Hills S.à r.l.	78870
Falcon Holding S.A.	78867	Green Point Holdings S.C.A.	78870
Famcare S.A.	78867	Highland VII - PRI (2) S.à r.l.	78871
Finiber S.A.H.	78868	Horilux	78866
Fondation Lycée Technique Privé Emile Metz	78866	Institutional Investment Partners S.à r.l.	78872
FOP Cogest S.A.	78868	Langers et Co S.A.	78912
Forum Pharmaceuticals (Luxembourg) IV S.à r.l.	78867	Lux-Aménagements S.A.	78912
Forum TFI Investment S.à r.l.	78866	McWane Luxembourg Solberg, S.à r.l. ...	78884
Foyer Vie S.A.	78868	McWane Luxembourg Technology, S.à r.l.	78888
FS-T S.à r.l.	78868	Nadi Solutions S.à r.l.	78874
Gauthier Immobilien S.A.	78869	Niam Core-Plus Luxembourg S.à r.l.	78891
GCCHART S.A.	78870	Nordic Light Fund	78879
Geminor Capital S.à r.l.	78871	Norfram S.A.	78905
GEMS Property Holdings Sàrl	78870	Northam CCPF II PropCo (Queen West) S.à r.l.	78898
GEMS Property Holdings Sàrl	78872	One Racing S.à r.l.	78893
GEnergy S.A.	78871	Palmer Lux S.à r.l.	78877
Geopetrol Holding S.A.	78872	Perlesvaus Invest S.à r.l.	78873
Glacier Luxembourg One S.à r.l.	78867	St Maurin, Legretto	78880
Golden Horizon S.à r.l.	78867	Stonebridge Re S.A.	78908
Golelux S.à r.l.	78869	Top Scale Luxembourg S.à r.l.	78881
Grace Bay III Holdings S.à r.l.	78869	Xenotis S.A.	78911
Gramimmo S.A.	78869		
Grandover S.à r.l.	78870		

Fondation Lycée Technique Privé Emile Metz, Fondation.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 50, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg G 67.

Bilan Exercice 2013

Actif	EUR	Passif	EUR
Immobilisé	3.294.776,26	Apport	498.265,98
Subventions à recevoir	649.120,95	Subvention Etat pour Rénovations	1.306.081,29
Créances	383.002,39	Dettes	2.525.727,46
Avoir en banques, en compte de chèques postaux et encaisse	3.175,13		
Total Actif	4.330.074,73	Total Passif	4.330.074,73

Pertes et Profits Exercice 2013

Débit	EUR	Crédit	EUR
Charges	9.795.458,23	Produits	9.795.458,23
Total Débit	9.795.458,23	Total Crédit	9.795.458,23

Budget Exercice 2014

Débit	EUR	Crédit	EUR
Charges	10.655.500,00	Produits	10.655.500,00
Total Débit	10.655.500,00	Total Crédit	10.655.500,00

Composition du Conseil d'Administration de la Fondation Lycée Technique Privé Emile Metz Année 2013

M. Raymond STRAUS, président,	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
M. Roger THOSS, vice-président,	Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg
M. Jacques NILLES, trésorier	Arcelor Mittal
M. André BOCK, administrateur-délégué	Arcelor Mittal
M. Antonio DE CAROLIS, administrateur	Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle
M. Jean-Marie HAENSEL, administrateur	Inspection Générale des Finances
M. Christophe JUNG, administrateur	ArcelorMittal

Référence de publication: 2014057741/31.

(140066396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Forum TFI Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 179.549.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014057750/10.

(140066937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Horilux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8279 Holzem, 26, route de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 144.026.

Les Comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 24/04/2014.

Pour HORILUX S.à r.l.

J. REUTER

Référence de publication: 2014057821/12.

(140066432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

**Forum Pharmaceuticals (Luxembourg) IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EnVivo (Luxembourg) IV S.à r.l.).**

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.144.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014057748/10.

(140066344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Falcon Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 121.017.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014057753/10.

(140066997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Famcare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FAMCARE S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014057756/11.

(140066788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Golden Horizon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 151.637.

Le bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014057773/12.

(140066596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Glacier Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.087.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Avril 2014.

Référence de publication: 2014057771/11.

(140066212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Finiber S.A.H, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 32.477.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014057759/10.

(140066179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

FOP Cogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 148.717.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014057762/10.

(140066699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Foyer Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 34.233.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 28 mars 2014 que

- Messieurs André BIRGET, Philippe BONTE, Marc LAUER, Christian PENNING et Gilbert WOLTER ont été reconduits comme administrateurs pour la durée d'un an, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2014,

- le nombre des administrateurs a été augmenté de 8 à 9,

- Messieurs Paul DE COOMAN, demeurant à L-1750 Luxembourg, avenue Victor Hugo 24, Benoît TESCH, demeurant à L-1899 Kockelscheuer, 45, route de Bettembourg, Benoît DOURTE et Franck MARCHAND, demeurant tous les deux professionnellement à L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval, ont été nommés nouveaux administrateurs pour la durée d'un an, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2015 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2014.

Monsieur Marc LAUER a été reconduit comme président du conseil d'administration pour une durée d'un an, jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015 qui aura à statuer sur les résultats de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FOYER VIE S.A.

Référence de publication: 2014057765/20.

(140066313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

FS-T S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 144.799.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 559 du 13 mars 2009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2014.

Pour FS-T S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014057768/14.

(140066368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Gauthier Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 83.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014057770/10.

(140066603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Golelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.400.975,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Broschette.

R.C.S. Luxembourg B 178.836.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société

Il résulte des décisions de l'associé unique de la Société en date du 22 avril 2014, qui ont acceptées:

- la démission de Monsieur Renaud Labye de son poste de gérant catégorie B de la Société avec effet au 28 février 2014;

- la nomination de Mme Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borga Ikk, Finlande, résidant professionnellement à 2a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg en tant que gérant catégorie B de la Société avec effet au 28 février 2014. Mme Pamela Valasuo est nommée jusqu'à l'assemblée générale qui tiendra en l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Mandataire

Référence de publication: 2014057774/18.

(140066416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Grace Bay III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 171.942.

Lors du conseil de gérance tenu en date du 15 avril 2014, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la Société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2014.

Référence de publication: 2014057775/12.

(140066466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Gramimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 162.973.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 août 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association n° 2501 du 17 octobre 2011.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GRAMIMMO S.A.

Signature

Référence de publication: 2014057797/14.

(140066901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Green Hills S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 165.074.

Le Bilan de la société au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014057776/12.

(140066601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Green Point Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014057777/10.

(140066350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

GCCHART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 95.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057782/9.

(140066533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

GEMS Property Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 165.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014057785/11.

(140066342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Grandover S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 92.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Avril 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014057798/12.

(140066608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

GEnergy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 147.848.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 décembre 2013 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

a) *administrateurs*

- Monsieur Ran Menachem SARIG, entrepreneur, avec adresse professionnelle à 22, Adror Street, 45000 Hod Hasharon (Israël)
- Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-Luxembourg, 23, rue Beaumont,
- Monsieur Jérôme DOMANGE, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

b) *Commissaire aux comptes*

- Monsieur Michel SCHAEFFER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2019.

Luxembourg, le 30 décembre 2013.

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014057783/25.

(140066237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Geminor Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 153.718.

—
Extrait des résolutions prises lors du Conseil de Gérance du 16 avril 2014

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET de son mandat de gérant avec effet au 16 avril 2014.

- Madame Anne-Marie GREGIS, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommée en tant que gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Certifié sincère et conforme
GEMINOR CAPITAL S.à r.l.
C. GASPAR / A. BOULHAIS
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014057784/19.

(140066245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Highland VII - PRI (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 346.041,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 146.561.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Référence de publication: 2014057806/10.

(140066485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Geopetrol Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 64.590.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle du 24 janvier 2014

Le mandat des administrateurs anciennement nommés venant à échéance l'Assemblée décide de ne pas renouveler les mandats de:

- Monsieur Jérôme Gaston REBILLY, Président du Conseil d'Administration, demeurant au «le Schuykill», bâtiment A, 19 Boulevard de Suisse, MC 98000 MONACO;
- Monsieur Bertrand Paul LAUNOIS, administrateur, demeurant au 2, rue de la Mairie, Blaincourt-lès-Précy, France;
- Monsieur Jean-Michel Louis REBILLY, administrateur, demeurant au «le Schuykill», bâtiment A, 19 Boulevard de Suisse, MC 98000 MONACO;

et de nommer en remplacement:

- Madame Sylviane COURTOIS, administrateur, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M.Schnadt L-2530 Luxembourg;
- Madame Ludivine ROCKENS, administrateur, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M.Schnadt L-2530 Luxembourg;
- Madame Corinne SCHILLING, administrateur, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M.Schnadt L-2530 Luxembourg.

Le mandat de commissaire aux comptes de FIDUO prenant fin, l'Assemblée Générale décide de ne pas le renouveler et de nommer Auditeurs Associés, société immatriculée au Registre de Commerce des Sociétés Luxembourg sous le numéro B93937, ayant son siège social au 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg aux fonctions de commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2014057788/30.

(140066200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

GEMS Property Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 165.047.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014057786/11.

(140066358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Institutional Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippman.

R.C.S. Luxembourg B 158.271.

—
Die ZIP Institutional Investment Partners Group GmbH, Frankfurt am Main (im Folgenden „die Gesellschafterin“) ist alleinige Gesellschafterin der Institutional Investment Partners S.à r.l., Munsbach (im Folgenden „die Gesellschaft“). Als gesetzliche Vertreter treffen wir folgenden Beschluss:

- Anne Keilholz, Wiesbadener Straße 90, 61462 Königstein, geb. 09.07.1966, ist aus der Gesellschaft ausgetreten und wird deshalb mit Wirkung zum 31.03.2014 als Geschäftsführerin abberufen.

Den 24. April 2014.

Jörg Homann / Georg Klusak.

Référence de publication: 2014057829/13.

(140066602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Perlesvaus Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 186.275.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le onze avril.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Jérôme DUPARC, cadre commercial, né à Meudon (France) le 28 décembre 1980, demeurant à F-94550 Chevilly-Larue (France), 9, avenue de la Croix du Sud;

2.- Monsieur Jean-Marc PUECH, juriste, né à Karlsruhe (Allemagne) le 25 février 1962, demeurant à F-92100 Boulogne-Billancourt (France), 5, rue de Silly, à ce non présent mais représenté par Monsieur SERRE, ci-après nommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 9 avril 2014.

3.- Monsieur Jacques SERRE, directeur commercial, né à Désertines (France) le 16 septembre 1966, demeurant à F-75116 Paris (France), 8, rue Marbeau.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Les comparants ont requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de "PERLESVAUS INVEST S.à r.l."

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,-€), représenté par deux cents (200) parts sociales de soixante-deux euros (62,- €) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat, leur rémunération (s'il en est) et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

- Jérôme DUPARC, susdit, quatre-vingt-treize parts	93
- Jean-Marc PUECH, susdit, dix parts	10
- Jacques SERRE, susdit, quatre-vingt-dix-sept parts	97
Total : deux cents parts sociales	200

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à sept cent cinquante euros (750,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée:

* Monsieur Jacques SERRE, directeur commercial, né à Désertines (France) le 16 septembre 1966, demeurant à F-75116 Paris (France), 8, rue Marbeau.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: DUPARC, SERRE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 avril 2014. Relation: LAC / 2014 / 17459. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014056771/74.

(140064888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Nadi Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 812.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 180.516.

In the year two thousand and fourteen, on the twelfth day of March.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the Sole Shareholder of Nadi Solutions S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under registration number B180.516 and having a share capital of six hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 612,500.-) (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 18 September 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 13 November 2013, number 2841 (the Memorial). The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on 24 December 2013 by a deed drawn up by the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

THERE APPEARED:

Nadi Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at Building Vertigo-Polaris, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under registration number B 180.518 and having a share capital of three hundred and thirty-nine thousand eighty-eight Euro (EUR 339,088.-),

here represented by Solange Wolter-Schieres, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal (the Sole Shareholder).

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that six hundred twelve thousand five hundred (612,500) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, and representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, hereinafter reproduced.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;
 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of six hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 612,500.-) represented by six hundred twelve thousand five hundred (612,500) shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, to eight hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 812,500.-) by way of the issuance of two hundred thousand (200,000) additional shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, in registered form;
 3. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 2 above by way of a contribution in cash;
 4. Amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company;
 5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, in the name and on behalf of the Company, to the above changes; and
 6. Miscellaneous.
- III. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notice, the Sole Shareholder considering itself as duly convened and declaring itself to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of six hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 612,500.-) represented by six hundred twelve thousand five hundred (612,500) shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, to eight hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 812,500.-) by way of the issuance of two hundred thousand (200,000) additional shares, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, in registered form.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to subscribe for two hundred thousand (200,000) additional shares and fully pays them up by way of a contribution in cash in an aggregate amount of two hundred thousand Euro (EUR 200,000.-) it being understood that such contribution shall be allocated in its entirety to the share capital account of the Company.

The amount of two hundred thousand Euro (200,000) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

“ **5.1.** The share capital is set at eight hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 812,500.-), represented by eight hundred twelve thousand five hundred (812,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed, on behalf of the Company, to the registration of the above changes.

There being no further business, the Meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable, is approximately EUR 2,500.-

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, it signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le douze mars.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'Associé Unique de Nadi Solutions S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social situé au 7, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg disposant d'un capital social de six cent douze mille cinq cents Euros (EUR 612.500,-) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 180.516 (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 18 septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) le 13 novembre 2013, numéro 2841. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 24 décembre 2013 par acte établi par le notaire instrumentant, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A COMPARU:

Nadi Solutions S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social situé au Building Vertigo-Polaris, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg disposant d'un capital social de trois cent trente-neuf mille quatre-vingt-huit Euros (EUR 339.088,-) et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B 180.518,

représentée par Solange Wolter-Schieres, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé (l'Associé Unique).

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'inscrire ce qui suit:

I. que six cent douze mille cinq cents (612.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour, ci-après reproduits.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société par un montant de deux cent mille Euro (EUR 200.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de six cent douze mille cinq cents Euro (EUR 612.500,-) représenté par six cent douze mille cinq cents (612.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, à huit cent douze mille cinq cents Euro (EUR 812.500,-), par l'émission de deux cent mille (200.000) parts sociales supplémentaires, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, sous forme nominative;

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2;

4. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder, au nom et pour le compte de la Société, aux changements ci-dessus; et

6. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à l'Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent mille Euro (EUR 200.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de six cent douze mille cinq cents Euro (EUR 612.500,-) représenté par six cent douze mille cinq cents (612.500) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, à huit cent douze mille cinq cents Euro (EUR 812.500,-), par l'émission de deux cent mille (200.000) parts sociales supplémentaires, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, sous forme nominative.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à deux cent mille (200.000) nouvelles parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent mille Euro (EUR 200.000,-), étant entendu que cet apport sera intégralement affecté au compte de capital social de la Société.

Le montant de deux cent mille Euro (EUR 200.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à huit cent douze mille cinq cents Euro (EUR 812.500,-), représenté par huit cent douze mille cinq cents (812,500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder, pour le compte de la Société, à l'enregistrement des changements ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 2.500,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2014. Relation: LAC/2014/13437. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 avril 2014.

Référence de publication: 2014056713/172.

(140064788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Palmer Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.510,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 185.464.

In the year two thousand and fourteen, the ninth day of April before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Palmer Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 185.464 (2014 2411 408) (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, on 14 March 2014, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

There appeared:

ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES FUND II L.P., a Guernsey limited partnership registered under number 1316, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, acting through its general

partner, ASO (GP) II L.P., a Guernsey limited partnership registered under number 1314, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, itself acting through its general partner, ASO (GP) II LIMITED, a Guernsey limited company registered under number 51954, with registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands (the Sole Shareholder);

represented by Peggy SIMON, private employee, with professional address in Echternach, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Amendment to article 8.3 (i) of the articles of association of the Company in order to enable the Company to be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers.

2. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 8.3 (i) of the articles of association of the Company in order to enable the Company to be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers.

Article 8.3 (i) of the articles of association of the Company shall henceforth read as follows:

“ 8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two (2) managers.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuvième jour du mois d'avril, par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Palmer Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée

de droit luxembourgeois, dont le siège social est située au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.464 (NIN 2014 2411 408) (la Société). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, le 14 mars 2014, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

A comparu:

ALCHEMY SPECIAL OPPORTUNITIES FUND II L.P., une société (limited partnership) immatriculée à Guernesey sous le numéro 1316, dont le siège social se situe au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes, agissant par le biais de son associé commandité, ASO (GP) II L.P., une société (limited partnership) immatriculée à Guernesey sous le numéro 1314, dont le siège social se situe au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes, elle-même agissant par le biais de son associé commandité, ASO (GP) II LIMITED, une société (limited partnership) immatriculée à Guernesey sous le numéro 51954, dont le siège social se situe au Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, îles Anglo-Normandes (l'Associé Unique);

ici représenté par Peggy SIMON, employée privée, de résidence professionnelle à Echternach, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme précisé ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Modification de l'article 8.3 (i) des statuts de la Société afin de permettre à la Société d'être engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

2. Divers.

I. L'Associé Unique a pris la décision suivante:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier l'article 8.3 (i) des statuts de la Société afin de permettre à la Société d'être engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

L'article 8.3 (i) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **8.3. Représentation**

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 11 avril 2014. Relation: ECH/2014/743. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014056753/95.

(140065309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Nordic Light Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 153.862.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of March.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of Nordic Light Fund (the "Company"), a société d'investissement à capital variable having its registered office at 2,-4 avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, incorporated pursuant a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 18 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1628 of 11 August 2010.

The Meeting was opened with Lennart Rutholm, employee, residing professionally in Luxembourg, as chairman of the Meeting.

The chairman appointed as secretary Torben Madsen, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Joel Cressy, employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the Meeting (the "Bureau") having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of article four of the articles incorporation of the Company (the "Articles") so as to change the commune of the Company's registered office from Luxembourg to Mamer with effect from 11th March 2014;

2. Fixation of the Company's new registered office at Parc d'Activités, 38, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg with effect from 11th March 2014.

II.- The shareholders present or represented, the number of shares held by each of them and the proxies of the represented shareholders are shown on an attendance list; this attendance list signed by the shareholders present, the proxies of the represented shareholders, the Bureau and the undersigned notary will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III.- All the shares being registered shares, the Meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered mail to the registered shareholders on 11th February 2014.

IV.- It appears from the attendance list that, out of 115,474 shares in issue, 91,192 shares are present or represented at the Meeting, representing more than half of the Company's capital.

V.- As a result of the foregoing, the Meeting was regularly constituted and could validly deliberate and vote on the items of the agenda.

VI.- The Meeting unanimously took the following resolution:

First resolution

The Meeting resolves to change the commune of the Company's registered office from Luxembourg to Mamer and to consequently amend the first paragraph of article four of the Articles so as to read as follows:

"The registered office of the Company is established in the commune of Mamer, Grand Duchy of Luxembourg."

Second resolution

The Meeting resolves to fix the Company's new registered office at the following address: Parc d'Activités, 38, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg with effect from 11th March 2014.

The Meeting noted that the French translation of the Articles is not required anymore in accordance with article 26 (2) of the amended law of 13 February 2007 on specialised investment funds and that therefore no French translation of this deed will follow the English version.

There being no further business on the agenda, the Meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, this deed is only worded in English.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Meeting, the members of the Bureau, all of whom are known to the notary by their names, civil status and residences, signed together with us, the Notary, this original deed.

Signé: L. RUTHOLM, T. MADSEN, J. CRESSY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mars 2014. Relation: LAC/2014/13061. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 avril 2014.

Référence de publication: 2014056727/58.

(140064781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

St Maurin, Legretto, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 165.458.

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq mars

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée "St Maurin, Legretto" une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich

constituée suivant acte reçu par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange en date du 5 décembre 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 251 du 30 janvier 2012, dont les statuts ont été modifiés par acte notarié dressé par devant Maître Karine REUTER prénommée, en date du 13 juin 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1807 du 18 juillet 2012,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B165458.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant à L-2740 Luxembourg, laquelle se désigne comme secrétaire.

L'assemblée choisit Maître Jérôme BACH, avocat, demeurant à L-2146 Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

- 1.- Décision de dissoudre la Société et de mettre celle-ci en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3.- Accepter la démission des Gérants et leur donner pleine et entière décharge jusqu'à ce jour pour l'exercice de leur mandat.
- 4.- Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre en liquidation la société St Maurin Legretto Sarl à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale nomme Monsieur Jérôme BACH, avocat, né le 23 juin 1976 à Metz, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 55-57 rue de Merl, aux fonctions de liquidateur, lequel aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société

Le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi de 1915, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, chacun individuellement et sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi de 1915.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale donne pleine et entière décharge aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ huit cent cinquante euros (850-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.BACH, G.NUCERA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 mars 2014. Relation: LAC/2014/14161. Reçu 12.-€ (douze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 22 avril 2014.

Référence de publication: 2014056809/63.

(140065319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Top Scale Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 167.885.

In the year two thousand and fourteen.

On the eleventh day of Mars.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

High Mountain Holdings S.à r.l., private limited company, R.C.S. Luxembourg section B number 167760, with registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté,

represented by Mr. Max MAYER, private employee, residing professionally in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole present shareholder of the private limited company (société à responsabilité limitée) "Top Scale Luxembourg S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B number 167885, with registered office at L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, incorporated by deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on March 20, 2012, published at the Memorial C number 1444 of June 9, 2012 and whose articles of association have been amended by deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on February 25, 2013, published at the Memorial C number 1259 of May 29, 2013,

and that the appearing party has taken the following resolutions:

First resolution

The registered office is transferred from L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse to L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Second resolution

Article twelve, paragraph one and paragraph four of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

" **Art. 12. paragraph 1.** The company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers, composed of manager (s) of the category A and manager(s) of the category B. The mandate of manager is entrusted to him/them until his/their dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes."

" **Art. 12. paragraph 4.** In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager. In case of plurality of managers, the company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of a manager of the category A together with a manager of the category B."

Third resolution

The resignation of Mr. Johan VAN DEN BERG as manager is accepted and full and entire discharge is given to the latter for the performance of his mandate until his resignation.

Fourth resolution

The resignation of the public limited company Trustmoore Luxembourg S.A. as manager is accepted and full and entire discharge is given to the latter for the performance of its mandate until its resignation.

Fifth resolution

The resignation of Mr. Roland BEUNIS as manager is accepted and full and entire discharge is given to the latter for the performance of his mandate until his resignation.

Sixth resolution

Mr. Amnon SHIBOLETH, company director, born on June 3, 1943 in the State of Israel, residing at 1, Rotschild Boulevard, 1121, Tel-Aviv-Jaffo, 66881 (State of Israel), is appointed as manager of the category A for an unlimited period.

Seventh resolution

Mr. Eriks MARTINOVSKIS, company director, born on September 12, 1980 in Ventspils (Latvia), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager of the category B for an unlimited period.

Eighth resolution

Ms. Fanny AUENALLAH, company director, born on December 16, 1974 in Mers-el-Kebir (Algeria), residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, is appointed as manager of the category B for an unlimited period.

Nineth resolution

The registered office of the sole shareholder High Mountain Holdings S.à r.l., was transferred to L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 950.-

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze.

Le onze mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

High Mountain Holdings S.à r.l., R.C.S. Luxembourg section B numéro 167760, ayant son siège à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté,

représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et la mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Top Scale Luxembourg S.à r.l.", R.C.S. Luxembourg section B numéro 167885, ayant son siège à L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse, constituée par acte de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 mars 2012, publié au Mémorial C numéro 1444 du 9 juin 2012 et dont les statuts ont été modifiés par acte de Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 février 2013, publié au Mémorial C numéro 1259 du 29 mai 2013,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège est transféré de L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Deuxième résolution

L'article 12, alinéa un et alinéa quatre des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 12. 1^{er} alinéa.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, composés de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.»

« **Art. 12. 4^{ème} alinéa.** En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la seule signature du gérant. En cas de pluralité de gérants, la société sera valablement engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A ensemble avec un gérant de catégorie B.»

Troisième résolution

La démission de Monsieur Johan VAN DEN BERG comme gérant est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

Quatrième résolution

La démission de la société anonyme Trustmoore Luxembourg S.A. comme gérante est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

Cinquième résolution

La démission de Monsieur Roland BEUNIS comme gérant est acceptée et décharge pleine et entière lui est accordée pour l'exercice de son mandat jusqu'à sa démission.

Sixième résolution

Monsieur Amnon SHIBOLETH, administrateur de sociétés, né le 3 juin 1943 dans l'Etat d'Israël, demeurant au 1, Rotschild Boulevard, 1121, Tel-Aviv-Jaffa, 66881 (Etat d'Israël), est nommé comme gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Septième résolution

Monsieur Eriks MARTINOVSKIS, administrateur de sociétés, né le 12 septembre 1980 à Ventspils (Lettonie), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Huitième résolution

Madame Fanny AUENALLAH, administrateur de sociétés, née le 16 décembre 1974 à Mers-el-Kébir (Algérie), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, est nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Neuvième résolution

Le siège social de l'Associé unique High Mountain Holdings S.à r.l. a été transféré vers L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 950,- EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 mars 2014. Relation GRE/2014/1043. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 24 mars.

Référence de publication: 2014056860/144.

(140064844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

McWane Luxembourg Solberg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.177.885,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.876.

—
In the year two thousand and fourteenth, on the thirteenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.860 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Solange Wolter, private employee, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "McWane Luxembourg Solberg, S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy Luxembourg, pursuant to a deed of the undersigned notary on 27 January 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

number 963 of 11 May 2011, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 158.876 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 28 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2785 dated 7 November 2013.

II.- That the 855,885 (eight hundred fifty-five thousand eight hundred eighty-five) shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 322,000.- (three hundred twenty-two thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 855,885.- (eight hundred fifty-five thousand eight hundred eighty-five United States Dollars) to USD 1,177,885.- (one million one hundred seventy-seven thousand eight hundred eighty-five United States Dollars) by the issue of 322,000 (three hundred twenty-two thousand) new shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 2,898,000.- (two million eight hundred ninety-eight thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 32,200.- (thirty-two thousand two hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l. of all the new shares by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 322,000.- (three hundred twenty-two thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 855,885.- (eight hundred fifty-five thousand eight hundred eighty-five United States Dollars) to USD 1,177,885.- (one million one hundred seventy-seven thousand eight hundred eighty-five United States Dollars) by the issue of 322,000 (three hundred twenty-two thousand) new shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 2,898,000.- (two million eight hundred ninety-eight thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 32,200.- (thirty-two thousand two hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder of a global amount of USD 3,220,000.- (three million two hundred twenty thousand United States Dollars) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, of the New Shares and the payment of the Share Premium through the Contribution.

The amount of three million two hundred twenty thousand United States Dollars (USD 3,220,000.-) is as now available to the Corporation as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l.: 1,177,885 (one million one hundred seventy-seven thousand eight hundred eighty-five) shares.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows:

“ **Art. 8.** The capital is set at USD 1,177,885.- (one million one hundred seventy-seven thousand eight hundred eighty-five United States Dollars) divided into 1,177,885 (one million one hundred seventy-seven thousand eight hundred eighty-five) shares of USD 1.- (one United States Dollar) each.”

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 3,800.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.860 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représenté par Madame Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

Ladite procuration ayant été donnée «ne varietur» par le mandataire, agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme déclaré ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter comme suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «McWane Luxembourg Solberg, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 janvier 2011, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.876 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 août 2013, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2785 du 7 novembre 2013.

II.- Que les 855.885 (huit cent cinquante-cinq mille huit cent quatre-vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été préalablement dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 322.000,- USD (trois cent vingt-deux mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 855.885,- USD (huit cent cinquante-cinq mille huit cent quatre-vingt-cinq Dollars américains) à un nouveau montant de 1.177.885,- USD (un million cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-cinq Dollars américains) par l'émission de 322.000 (trois cent vingt-deux mille) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 1,- USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 2.898.000,- USD (deux millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, duquel un montant de 32.200,-USD (trente-deux mille deux cent Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, la totalité devant être payée par un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l. de toutes les nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 322.000,- USD (trois cent vingt-deux mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 855.885,-USD (huit cent cinquante-cinq mille huit cent quatre-vingt-cinq Dollars américains) à 1.177.885,- USD (un million cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-cinq Dollars américains) par l'émission de 322.000 (trois cent vingt-deux mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1,-USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 2.898.000,- USD (deux millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), duquel un montant de 32.200,- USD (trente-deux mille deux cents Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, la totalité devant être payée par un apport en numéraire de l'Associé Unique de 3.220.000,- USD (trois millions deux cent vingt mille Dollars américains) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique, ici représenté comme il est dit, des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Le montant de trois millions deux cent vingt mille Dollars américains (USD 3.220.000,-) est dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais réparti comme suit:

- McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l.: 1.177.885 (un million cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-cinq) parts sociales.

Le notaire acte que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital de la Société est fixé à 1.177.885,- USD (un million cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-cinq Dollars américains), divisé en 1.177.885 (un million cent soixante-dix-sept mille huit cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de 1,- USD (un Dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'a été apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à environ EUR 3.800,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande du comparant à l'assemblée, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande du comparant, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document à la comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2014. Relation: LAC/2014/13446. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 avril 2014.

Référence de publication: 2014056684/186.

(140064790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

McWane Luxembourg Technology, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.124.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.982.

In the year two thousand and fourteenth, on the thirteenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.860 (the "Sole Shareholder"),

hereby represented by Mrs. Solange Wolter, private employee, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "McWane Luxembourg Technology, S.à r.l.", a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a deed of the undersigned notary on 23 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 484 of 15 March 2011, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 157.982 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 28 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2783 dated 7 November 2013.

II.- That the 1,449,500 (one million four hundred forty-nine thousand five hundred) shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 675,000.- (six hundred seventy-five thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 1,449,500.- (one million four hundred forty-nine thousand five hundred United States Dollars) to USD 2,124,500.- (two million one hundred twenty-four thousand five hundred United States Dollars) by the issue of 675,000 (six hundred seventy-five thousand) new shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium amounting to USD 6,075,000.- (six million seventy-five thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 67,500.- (sixty-seven thousand five hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash;

3. Subscription and payment by McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l. of all the new shares by way of a contribution in cash;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives his right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 675,000.- (six hundred seventy-five thousand United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 1,449,500.- (one million four hundred forty-nine thousand five hundred United States Dollars) to USD 2,124,500.- (two million one hundred twenty-four thousand five hundred United States Dollars) by the issue of 675,000 (six hundred seventy-five thousand) new shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 6,075,000.- (six million seventy-five thousand United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 67,500.- (sixty-seven thousand five hundred United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder of a global amount of USD 6,750,000.- (six million seven hundred fifty thousand United States Dollars) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, of the New Shares and the payment of the Share Premium through the Contribution.

The amount of six million seven hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 6,750,000.-) is as now available to the Corporation as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l.: 2,124,500 (two million one hundred twenty-four thousand five hundred) shares.

The notary acts that all the shares mentioned above, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so that to read as follows:

" **Art. 8.** The capital is set at USD 2,124,500.- (two million one hundred twenty-four thousand five hundred United States Dollars) divided into 2,124,500 (two million one hundred twenty-four thousand five hundred) shares of USD 1.- (one United States Dollar) each."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 4,500.-

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.860 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représenté par Mme Solange Wolter, employée privée, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing-privé.

Ladite procuration ayant été donnée «ne varietur» par le mandataire, agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci auprès des autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme déclaré ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter comme suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de «McWane Luxembourg Technology, S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 décembre 2010, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 484 du 15 mars 2011, ayant son siège social sis au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.982 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 28 août 2013, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2783 du 7 novembre 2013.

II.- Que les 1.449.500 (un million quatre cent quarante-neuf mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été préalablement dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 675.000,- USD (six cent soixante-quinze mille Dollars américains) afin de le porter de son montant actuel de 1.449.500,- USD (un million quatre cent quarante-neuf mille cinq cent Dollars américains) à un nouveau montant de 2.124.500,- USD (deux millions cent vingt-quatre mille cinq cent Dollars américains) par l'émission de 675.000 (six cent soixante-quinze mille) nouvelles parts sociales avec une valeur nominale de 1,- USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 6.075.000,- USD (six millions soixante-quinze mille Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société, duquel un montant de 67.500,- USD (soixante-sept mille cinq cent Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, la totalité devant être payée par un apport en numéraire;

3. Souscription et paiement par McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l. de toutes les nouvelles parts sociales par voie d'apport en numéraire;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 675.000,- USD (six cent soixante-quinze mille Dollars américains), afin de le porter de son montant actuel de 1.449.500,- USD (un million quatre cent quarante-neuf mille cinq cent Dollars américains) à 2.124.500,- USD (deux millions cent vingt-quatre mille cinq cent Dollars américains) par l'émission de 675.000 (six cent soixante-quinze mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1,- USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de 6.075.000,- USD (six millions soixante-quinze mille Dollars américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), duquel un montant de 67.500,- USD (soixante-sept mille cinq cent Dollars américains) sera alloué à la réserve légale, la totalité devant être payée par un apport en numéraire de l'Associé Unique de 6.750.000,- USD (six millions sept cent cinquante mille Dollars américains) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique, ici représenté comme il est dit, des Nouvelles Parts Sociales et le paiement de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Le montant de six millions sept cent cinquante mille Dollars américains (USD 6.750.000,-) est dès maintenant à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionariat de la Société est désormais réparti comme suit:

- McWane Luxembourg Holdings, S.à r.l.: 2.124.500 (deux millions cent vingt-quatre mille cinq cents) parts sociales.

Le notaire acte que toutes les parts sociales mentionnées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 2.124.500,- USD (deux millions cent vingt-quatre mille cinq cent Dollars américains) divisé en 2.124.500 (deux millions cent vingt-quatre mille cinq cents) parts sociales de 1,- USD (un Dollar américain) chacune.»

Aucune autre modification n'a été apportée à cet article.

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à environ EUR 4.500,-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande du comparant à l'assemblée, le présent acte notarié est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande du comparant, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Lecture ayant été faite de ce document à la comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 mars 2014. Relation: LAC/2014/13444. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 avril 2014.

Référence de publication: 2014056685/186.

(140064789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Niam Core-Plus Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 172.337.

In the year two thousand and fourteen, on the third day of April;

Before Us Me Martine SCHAEFFER, Civil Law Notary residing in Luxembourg undersigned, acting in replacement of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), who will be keeping the original of this deed

THERE APPEARED:

Niam Lux Management S.à r.l., a société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, whose registered office is at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and which is registered with the trade and companies register under number B 169272, acting in its own name and on behalf of Niam Nordic Core-Plus, a fonds commun de placement existing under the law of Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

in its capacity as Sole Shareholder of Niam Core-Plus Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172337 (the "Company") and, incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 19 October 2012, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") yet (the "Articles") on 27 November 2012, number 2874, page 137934. The Articles have been amended the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 25 November 2013 and published in the Mémorial on 28 January 2014, number 244, page 11695.

The Sole Shareholder is represented by Flora Gibert, employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal, which, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and represented as stated here above, hereby passes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 200-2 of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of seventeen thousand two hundred twenty-eight euro (EUR 17,228.-) so as to raise it from its present amount of two million three hundred eighteen thousand seven hundred fifty euro (EUR 2,318,750.-) to two million three hundred thirty-five thousand nine hundred seventy-eight euro (EUR 2,335,978.-) by the issue of seventeen thousand two hundred twenty-eight (17,228) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and having the rights and obligations set out in the Articles (the "New Shares"), each of such New Shares being paid up by way of contribution in cash of an aggregate amount of one million seven hundred thirty-two thousand eight hundred seventeen euro and seventy-nine cents (EUR 1,732,817.79).

Subscription and Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe to the New Shares, fully paid up by a contribution in cash of an aggregate amount of one million seven hundred thirty-two thousand eight hundred seventeen euro and seventy-nine cents (EUR 1,732,817.79) of which the amount of seventeen thousand two hundred twenty-eight euro (EUR 17,228.-) is allocated to the share capital and the amount of one million seven hundred fifteen thousand five hundred ninety-nine euro and seventy-nine cents (EUR 1,715,589.79.-) is allocated to the share premium account of the Company (the "Contribution in Cash").

The funds corresponding to the Contribution in Cash are now at the disposal of the Company, proof of which had been produced to the undersigned notary.

Second resolution

Further to the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the Articles which shall now read as follows:

" **Art. 5.1.** The corporate capital is fixed at two million three hundred thirty-five thousand nine hundred seventy-eight euro (EUR 2,335,978.-) represented by at two million three hundred thirty-five thousand nine hundred seventy-eight (2,335,978) shares having each a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders" and each a "Shareholder".

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le troisième jour d'avril;

Par-devant la soussignée, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) lequel aura la garde de présente sminutes

A COMPARU:

Niam Lux Management S.à r.l., une société à responsabilité de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2-8, avenue Charles de Gaulle et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 169272, agissant pour son propre compte et au nom de Niam Nordic Core-Plus, un fonds commun de placement existant sous les lois de Luxembourg (l "Associé Unique"),

en tant qu'Associé Unique de Niam Core-Plus Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172337 (la "Société") et constituée suivant acte de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 19 octobre 2012, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 27 novembre 2012, numéro 2874, page 137934. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire soussigné, en date du 25 novembre 2013, publié au Mémorial le 28 janvier 2014, numéro 224, page 11695.

L'Associé Unique est représenté par Flora Gibert, employée privée résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui a été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire soussigné et qui restera annexée au présent acte afin d'être soumise aux mêmes formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique agissant en tant qu'associé unique de la Société et représenté comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée le cas échéant:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-sept mille deux cent vingt-huit euros (EUR 17.228,-) afin de porter son montant actuel de deux millions trois cent dix-huit mille sept cent cinquante euros (EUR 2.318.750,-) à deux millions trois cent trente-cinq mille neuf cent soixante-dix-huit euros (EUR 2.335.978,-) par l'émission de dix-sept mille deux cent vingt-huit (17.228) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune ayant les droits et obligations définis dans les Statuts (les "Nouvelles Parts Sociales"), chacune de ces Nouvelles Parts Sociales étant libérée au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total d'un million sept cent trente-deux mille huit cent dix-sept euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 1.732.817,79).

Souscription et Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales entièrement libérées par un apport en numéraire d'un montant total d'un million sept cent trente-deux mille huit cent dix-sept euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 1.732.817,79) dont le montant de dix-sept mille deux cent vingt-huit euros (EUR 17.228,-) est alloué au capital social et le montant d'un million sept cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-neuf euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 1.715.589.79,-) est alloué au compte de prime d'émission de la Société (l' "Apport en Numéraire").

Les fonds correspondant à cet Apport en Numéraire sont maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, qui se lira désormais comme suit:

" **Art. 5.1.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions trois cent trente-cinq mille neuf cent soixante-dix-huit euros (EUR 2.335.978,-) représenté par à deux millions trois cent trente-cinq mille neuf cent soixante-dix-huit (2.335.978,-) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés», et individuellement un "Associé". "

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: F.GIBERT, M.SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 8 avril 2014. Relation: LAC/2014/16616. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014056715/118.

(140065006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

One Racing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 186.276.

— STATUTS

L'an deux mille quatorze, le huit avril

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit italien "One Racing S.r.l.", ayant son siège social à Montegranaro, Via del Gladioli, 7 constituée par acte du 29 janvier 2009.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15 Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Patrizia Venanzuola.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il appert de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les associés présents et leurs mandataires déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des Assemblées Générales et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des associés ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact de l'objet de la Société après ledit transfert du siège social.

III.- L'Assemblée Générale des associés prend acte de ce que les documents suivants ont été soumis à l'Assemblée Générale:

- un certificat daté du 12 février, émis par la Camera di Commercio Industria Artigianato e Agricoltura di Fermo (Italie)
- la décision des associés contenant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg prise en date du 27 janvier 2014, dressée par acte de Maître Marco Galletti notaire à Perouse (Italie);
- une copie des statuts de la Société avant le transfert;
- un bilan daté du 31 décembre 2013.

Les dits documents, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte.

IV.- Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant:

1) Confirmation et ratification des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue par devant Maître Marco Galletti Notaire à Pérouse le 27 janvier 2014, décidant de transférer le siège social de la société de Montegranaro, Via del Gladioli, 7 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), avec effet à la date de ce jour conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

2) Décision d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée.

3) Approbation du bilan et du rapport du gérant sur l'évaluation du capital.

4) Adoption à Luxembourg de la dénomination de One Racing S. à r.l..

5) Refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise.

6) Nomination d'un gérant et fixation de la durée de son mandat.

7) Confirmation de l'établissement du siège social de la société à Luxembourg à l'adresse suivante: 5-11 avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg

8) Divers.

V.- Le Président déclare:

Que la Société décide d'établir son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort des résolutions des associés ci-dessus du 27 janvier 2013 l'assemblée générale des actionnaires a déjà décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de la Société à Luxembourg, la présente assemblée générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de Montegranaro (Italie) à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et à authentifier lesdites résolutions conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à la présente assemblée générale des actionnaires d'effectuer les modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du Conseil d'Administration et la nomination du commissaire aux comptes.

Le Président soumet à l'assemblée générale une copie des comptes annuels de la Société concernant l'exercice financier 2013.

La dite copie des comptes annuels ainsi que la situation intermédiaire resteront annexés au présent acte.

Sur ce, l'assemblée générale des actionnaires aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société tenue à Pérouse le 27 janvier 2014, décidant de transférer le siège social de la société de Montegranaro (Italie) au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet à la date de ce jour conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la société, celle-ci étant maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la société existera sous la forme d'une société à responsabilité limitée

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner comme dénomination de la société à Luxembourg "One Racing S. à r.l."

Quatrième résolution

L'assemblée approuve le bilan à la date du 31 décembre 2013 faisant apparaître un actif net de EUR 13.087,34, l'assemblée décide en conséquence de réduire le capital social par apurement des pertes de EUR 98.000,- à EUR 12.400,- et décide de fixer le capital social à EUR 12.400,- égal au montant du capital minimum requis pour une société à responsabilité limitée luxembourgeoise.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que la société sera dès aujourd'hui et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.

Par conséquent, l'assemblée décide de procéder à une refonte des statuts, de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, la Société peut adopter une autre forme et le fait qu'elle ne comporte le cas échéant qu'un seul associé n'occasionnera en aucun cas sa dissolution.

Art. 2. La dénomination de la société sera "One Racing S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet:

- L'organisation de manifestations sportives de courses automobiles nationales et internationales, et la participation à de telles manifestations
- Les activités de secrétariat et activités administratives pour participer à de telles manifestations telles que l'inscription aux calendriers de courses nationales et internationales, et la requête d'autorisations et licences auprès d'autorités sportives, pour la participation des compétiteurs et pilotes à l'exclusion des professionnels.
- La recherche, la gestion et la signature de contrats publicitaires et de sponsoring,
- La gestion et la négociation de contrats publicitaires, marketing et communication dans le but de trouver de nouveaux clients potentiels dans le domaine du sport automobile international.
- L'organisation de courses F4, kartings, Formule Renault, Clio 4, au niveau national et international, sans que cette liste soit limitative.
- Les activités et services de traduction et d'interprète.

Elle pourra accomplir tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous actes, toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et permettant d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Pendant un délai de trois mois, les parts sociales du défunt peuvent être acquises, soit par les associés, soit par un tiers agréé par eux (dont l'héritier), soit par la société elle-même.

Le prix de rachat des parts sociales se calcule par les soins de la gérance sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

S'il n'a pas été distribué de bénéfice, ou s'il n'intervient pas d'accord sur l'application des bases de rachat indiquées par l'alinéa précédent, le prix sera fixé, en cas de désaccord, par les tribunaux.

L'exercice des droits afférents aux parts sociales du défunt est suspendu jusqu'à ce que le transfert de ces droits soit opposable à la société.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 12.400,- représenté par 12.400 parts sociales de EUR 1,- chacune.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné par décision de l'Assemblée Générale des Associés statuant à la majorité qualifiée prescrite à l'article 15 ci-après.

Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Lorsque la société comporte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants dont obligatoirement celle du gérant technique.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 13. En cas de gérance unique, les décisions du gérant seront consignées par écrit, déposées et publiées s'il échet, et conservées au siège.

S'ils sont plusieurs, les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou courrier électronique un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales ordinaires ou extraordinaires.

Les associés se réuniront en assemblée générale ordinaire au moins une fois par an, sur convocation de la gérance, aux fins notamment de délibérer et statuer sur l'affectation des résultats de l'exercice.

Art. 15. Pour toutes assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires, les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises comme suit:

- quorum de présence: devront être présents ou représentés les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées (pour se tenir endéans le mois).

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées quelle que soit la portion du capital représenté.

- quorum de vote: les décisions seront prises à la majorité des trois-quarts des voix admises au vote.

Toutefois, les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la société.

En outre, dans aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa part sociale.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg débutera ce jour pour finir le 31 décembre 2014.

Sixième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des gérants à un.

Est nommée gérant pour une durée indéterminée: Patrizia VENANZUOLA, née à Terni le 20 juin 1972, demeurant à B- 9051 Gent, Kleine Gentstraat 31.

Septième résolution

L'assemblée confirme et décide que le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: 5-11 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de mille trois cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passe à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. GIBERT, P. VENANZUOLA, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 9 avril 2014. Relation: LAC/2014/19792. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014056737/234.

(140064886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Northam CCPF II PropCo (Queen West) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 186.282.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of April

Before Us Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Northam CCPF II Holding S.à r.l., a private limited liability company incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Northam CCPF II TenCo (Queen West) Limited, a private limited liability company incorporated and organized under the laws of the Province of Ontario, Canada with registered office at 2 Carlton Street, Suite 905, Toronto, M5B1J5, Canada;

here represented by Flora Gibert, Notary's clerk, residing in Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal dated April 3 and 4, 2014.

The said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "Northam CCPF II PropCo (Queen West) S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorized to transfer the registered office of the Company within the city of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to hold interests and participations in:

3.1.1 Luxembourg or foreign entities the sole object and purpose of which is, according to their articles or constitutional documents, to acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate ("Real Estate Companies"); and/or

3.1.2 Luxembourg or foreign entities the sole object of which is, according to their articles or constitutional documents, to hold interests and participations in Real Estate Companies.

3.2 To serve the object of the Company, the Company may perform all operations and all transactions which are necessary to fulfill its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose, by, including but not limited to, granting of loans to companies within the meaning of 3.1 above, in which it has a direct or indirect interest and by encumbering its assets and assigning and pledging claims from legal relationships relating to its assets as security for loans taken up by the Company, it being understood that (i) as long as the Company is a direct or indirect subsidiary of Northam Property Funds Management S.à r.l. acting on behalf of Northam Property Funds FCP-FIS - Northam Canadian Commercial Property Fund II, the Company will only enter into such transactions which do not result in a breach of the management regulations applicable to Northam Property Funds FCP-FIS - Northam Canadian Commercial Property Fund II and (ii) the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.3 The Company's object is also to directly invest in, acquire, hold, manage, develop, let and dispose of real estate.

Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital of the Company is fixed at twenty-five-thousand Canadian dollars (CAD 25,000.-) divided into twenty-five-thousand (25,000) shares with a nominal value of one Canadian dollar (CAD 1.-) per share (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the Sole Manager or of the Board of Managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of any manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any manager.

Art. 11. Delegation and Agent of the Sole Manager or of the Board of Managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any manager will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the Board of Managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General Meeting of Shareholders

Art. 13. Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

Chapter V. - Business Year

Art. 14. Business Year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution Right of Shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to

a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 17. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Shares:
Northam CCPF II Holding S.à r.l.	24,999 Shares
Northam CCPF II TenCo (Queen West) Limited	<u>1 Share</u>
Total:	25,000 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twenty-five-thousand Canadian dollars (CAD 25,000.-) corresponding to a share capital of twenty-fivethousand Canadian dollars (CAD 25,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euro.

General Meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above named persons, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Mr. Patrick W.A. Handreke, born in Hamburg, Germany on the 30th of March, 1964, having his professional address at 2 Carlton Street, Suite 909, Toronto, Ontario, M5B 1J3, Canada;

- Mr. Robert Brimeyer, born in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the 3rd of May 1972, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Thomas Melchior, born in Merzig, Germany on the 14th of April, 1964 having his professional address at 334, route de Mondorf, L-3260 Bettembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorze avril

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

Northam CCPF II Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par la loi luxembourgeoise et ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

Northam CCPF II TenCo (Queen West) Limited, une société à responsabilité limitée constituée et régie par la loi de la Province de l'Ontario, Canada et ayant son siège social au 2 Carlton Street, Suite 905, Toronto M5B1J5, Canada;

ici représentées par Flora Gibert, clerc de notaire, ayant sa résidence à Luxembourg, en vertu de procurations données sous seings privés datées des 3 et 4 avril 2014.

Ces procurations, signées ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront jointes au présent acte pour être soumises aux autorités d'enregistrement.

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire instrumentant qu'il acte les statuts d'une "société à responsabilité limitée".

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Northam CCPF II PropCo (Queen West) S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après ces "Statuts").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification de ces Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société, est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de cette Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est de détenir des intérêts et participations dans:

3.1.1 des entités luxembourgeoises ou étrangères dont le seul objet et le but est, conformément à leurs statuts ou documents constitutifs, d'acquérir, détenir, gérer, développer, louer et disposer de biens immobiliers ("Sociétés Immobilières"); et/ou

3.1.2 des entités luxembourgeoises ou étrangères dont le seul objet est, conformément à leurs statuts ou documents constitutifs, de détenir des intérêts et participations dans des Sociétés Immobilières.

3.2 Pour satisfaire l'objet de la Société, la Société peut réaliser toutes opérations et transactions nécessaires à la réalisation de son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement visant à accomplir son but, incluant, mais sans se limiter à, le fait d'accorder des prêts à des sociétés au sens du paragraphe 3.1 ci-dessus, dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, et en grevant ses actifs et en demandant l'attribution et le nantissement découlant des rapports légaux en vertu de ses actifs comme garantie des prêts consentis par la Société, en prenant en compte le fait que (i) aussi longtemps que la Société est une filiale directe ou indirecte de Northam Property Funds Management S.à r.l. agissant pour le compte du Northam Property Funds FCP-FIS - Northam Canadian Commercial Property Fund II, la Société n'entrera uniquement que dans des transactions n'entraînant pas une violation du règlement de gestion applicable à Northam Property Funds FCPFIS - Northam Canadian Commercial Property Fund II et (ii) la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.3 L'objet de la Société est aussi d'investir directement, d'acquérir, de détenir, de gérer, de développer, de louer et de disposer des biens immobiliers.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à vingt-cinq mille dollars canadiens (25.000.- CAD) divisés en vingt-cinq mille (25.000) Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de un dollar canadien (1.- CAD) et ci-après dénommées les "Parts". Les détenteurs de Parts Sociales sont dans leur ensemble désignés ci-après les "Associés".

5.2 En complément au capital social, il peut être mis en place un compte de prime dans lequel toute prime d'émission payée pour toute part sera versée. Le montant de ce compte de prime est à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales ont des droits équivalents.

5.4 La Société peut procéder au rachat des ses propres parts dans les limites posées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales de la Société détenues par l'Associé unique sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

Titre II. - Gérance

Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution des associés. Dans le cas d'un seul gérant, il sera fait référence à celui-ci comme "Gérant Unique". En cas de pluralité de gérants, ceux-ci constitueront le conseil de gérance (ci-après "Conseil de Gérance").

8.2 Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans cause, par décision des associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes de cet article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou ces Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique dans le cas d'un Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par son Gérant Unique en cas d'un Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

Art. 11. Délégation et Agent du Gérant Unique.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, tout gérant, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du Conseil de Gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance pourra valablement débattre et prendre des décisions sans avis préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et ont renoncé aux requis et formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant peut agir lors d'une réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit ou par télégramme ou par télécopie ou par e-mail ou par lettre un autre gérant comme son proxy. Un Gérant peut également nommer un autre Gérant pour le représenter par téléphone en le confirmant plus tard par écrit.

12.4 Le Conseil de Gérance pourra valablement débattre et prendre des décisions si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance sont adoptées à la majorité simple.

12.5 L'utilisation d'un équipement de vidéoconférence et de conférences téléphoniques pourra être autorisée dans la mesure où chaque Gérant participant est capable d'entendre et d'être entendu par tous les autres Gérants participants utilisant ou non cette technologie, et chaque Gérant participant sera considéré comme présent et pourra être autorisé à voter par vidéo ou téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par l'ensemble des gérants, est valide comme si celle-ci avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoqué et tenu. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant chacun le même contenu signé par l'ensemble des membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les minutes d'une réunion d'un Conseil de Gérance seront signées par le président.

12.8 Les extraits seront certifiés par l'un des Gérants ou toute personne nommée par l'un des Gérants ou durant la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant ces Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance, et celui-ci ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 précité.

15.4 Nonobstant les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) ces sommes distribuées qui ne correspondraient pas aux profits effectivement générés seront remboursées par les Actionnaires.

Titre VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Titre VII. - Loi applicable

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Parts Sociales:
Northam CCPF II Holding S.à r.l.	24.999 Parts Sociales
Northam CCPF II TenCo (Queen West) Limited	1 Part Sociale
Total:	25.000 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de vingt-cinq mille dollars canadiens (25.000.- CAD) correspondant à un capital de vingt-cinq mille dollars canadiens (25.000.- CAD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents Euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les personnes comparantes précitées, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés comme Gérants de la Société pour une période illimitée:
 - Monsieur Patrick W.A. Handreke, né à Hamburg, Allemagne, le 30 mars, 1964, ayant son adresse professionnelle à 2 Carlton Street, Suite 909, Toronto, Ontario, M5B1J3, Canada;
 - Monsieur Robert Brimeyer, né à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 mai 1972, ayant son adresse professionnelle à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
 - Monsieur Thomas Melchior, né à Merzig, Allemagne, le 14 avril 1964, ayant son adresse professionnelle à 2, route de Mondorf, L-3260 Peppange, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F.GIBERT, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 17 avril 2014. Relation: LAC/2014/18186. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2014056717/403.

(140065138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Norfram S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 13, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 134.104.

In the year two thousand and fourteen,
on the ninth day of the month of April.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "NORFRAM S.A.", a société anonyme, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 13, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (the "Company"), incorporated following a notarial deed enacted by the undersigned notary of 28 November 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, on 04 January 2008, number 18 and page 833 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B-134 104. The articles of association have never been amended since.

The Meeting is declared open with Mr Brendan D. KLAPP, residing professionally in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mrs Nadia WEYRICH, residing professionally in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mr Hervé COQUE, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation.

2. Appointment of Mr Hervé COQUE, with professional address at 13, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, as sole liquidator of the Company.

3. Determination of the powers to be given to the liquidator and of the liquidator's remuneration.

4. Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy-holders of the represented shareholders and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital of TWO HUNDRED THOUSAND EURO (200'000.- EUR) and divided into two hundred (200) shares having each a par value of THOUSAND EURO (1'000.- EUR) being present or represented at the present Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the extraordinary general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolved to dissolve the Company and put it into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Meeting resolved to appoint:

Mr Hervé COQUE, born in Chambéry (France), on 19 March 1964, with professional address at 13, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, as sole liquidator of the Company (the "Liquidator").

Third resolution

The Meeting resolved that, in performing his duties, the Liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The Liquidator shall have the social signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The Liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxyholders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the Liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholders resolved to approve the Liquidator's remuneration as agreed among the parties concerned.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,
le neuf avril.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),
s'est tenue

une assemblée générale des actionnaires (l'«Assemblée») de «NORFRAM S.A.», une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société»), constituée selon un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 28 novembre 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations le 04 janvier 2008, sous le numéro 18 et page 833 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 134 104. Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Brendan D. KLAPP, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg,

qui a désigné Madame Nadia WEYRICH, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, au poste de secrétaire.

L'Assemblée a élu Monsieur Hervé COQUE, avec adresse professionnelle à Luxembourg, au poste de scrutateur.

L'Assemblée ayant été valablement constituée, le président a déclaré et demandé au notaire d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination de Monsieur Hervé COQUE, avec adresse professionnelle au 13, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, aux fonctions de seul liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur;
4. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions seront établis sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les détenteurs de procurations des actionnaires représentés et par le bureau de cette Assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que ledit acte au fin de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, parafées «ne varietur» par les comparants resteront également annexées au présent acte.

(iv) Que la totalité du capital social est présente ou représentée à la présente Assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont bien été notifié et ont eu connaissance de l'ordre du jour de la présente Assemblée, que des convocations n'ont pas été nécessaires.

(v) Que la présente Assemblée, représentant la totalité du capital social d'un montant de DEUX CENT MILLE EUROS (200'000.- EUR) divisé en deux cents (200) actions ayant chacune une valeur nominale de MILLE EUROS (1'000.- EUR) est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'agenda.

Qu'alors, l'assemblée générale des actionnaires, après délibération, a adoptée à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé de nommer:

Monsieur Hervé COQUE, né à Chambéry (France), le 19 mars 1964, avec adresse professionnelle au 13, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg

aux fonctions de seul liquidateur (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'Assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Les actionnaires décident d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B.D. KLAPP, N. WEYRICH, H. COQUE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 17 avril 2014. Relation: EAC/2014/5501. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014056732/133.

(140065493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Stonebridge Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 61.605.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth day of March.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

the extraordinary general meeting of shareholders of STONEBRIDGE RE S.A., a société anonyme existing under Luxembourg law, having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 61605 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond Schroeder, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 10 November 1997, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 95 on 13 February 1998. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 4 December 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 232 on 25 January 2014.

The meeting was opened with Sara LECOMTE, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora GIBERT, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The represented shareholders, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the proxies of the represented shareholders and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxies from the represented shareholders after having been initialled "ne varietur" by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned here above, that all the shares representing the entire share capital are duly represented at the present meeting. The shareholders represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

1. Change of the date of the Annual General Meeting of Shareholders;
2. Subsequent amendment of Article 12 first sentence of the articles of association of the Company;
3. Amendment of Articles 5 and 6 of the articles of association of the Company;
4. Approval of the appointment of Mr Jean Cloutier and Mr Frederick Gabriel as new directors of the Company;
5. Appointment of Mr. Frederick Gabriel as General Manager;
6. Miscellaneous.

The extraordinary general meeting then takes the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of the Company resolves that the annual meeting of shareholders shall be held on the last Thursday of April at 10.00 a.m.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the extraordinary general meeting of the Company resolves to amend Article 12 first sentence of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 12.** The annual meeting of shareholders shall be held on the last Thursday of April at 10 00 a.m. in Luxembourg at the registered office or at any other location situated in the same county ("commune") as the registered office and designated in the convening notices.”

Third resolution

The extraordinary general meeting of the Company further resolves to delete the second sentence of article 5 and last sentence of article 6 of the articles of association of the Company.

Forth resolution

Furthermore, the extraordinary general meeting of the Company resolves to appoint:

- Mr Jean Cloutier, residing at 60, Roxborough Drive, Toronto, Ontario M4W 1X1, Canada and
 - Mr Frederick Gabriel, residing at 1, rue de St Hubert, L-1744 Luxembourg
- as new directors of the Company with effect as from the date of the present meeting.

Their office shall begin with immediate effect and shall expire on the date of the holding of the general meeting of shareholders to be held during the year 2018.

As a consequence, the board of directors of the Company will be, as from the date of the present meeting, composed of:

- Mr Ronald Schokking residing at 76, Glen Rd, M4W 2V6 Toronto, Ontario, Canada;
- Mr Leo de Waal, residing at 10, rue E. Lavandier, L-1924 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
- EEMC S.à.r.l., with professional address at 21, Rue Michel Lentz, L-6944 Niederanven, Grand-Duchy of Luxembourg;
- Mr Jean Cloutier, residing at 60, Roxborough Drive, Toronto, Ontario M4W 1X1, Canada and
- Mr Frederick Gabriel, residing at 1, rue de St Hubert, L-1744 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There being no further business, the meeting is terminated.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of the Company finally resolves to appoint Mr. Frederick Gabriel, prenamed, as General Manager with respect to the reinsurance activity of the Company.

Costs and Expenses

The costs, expenses, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Information

The undersigned notary informs the appearing party that before any amendment of the corporate object or should the Company be submitted to any particular and specific law in connection with its activity; it has to carry out all and any formalities in order to render its activity effective anywhere and toward any third party.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholders of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinquième jour du mois de mars.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de STONEBRIDGE RE S.A., une société anonyme existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 61605 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 10 novembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 95, du 13 février

1998. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 4 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 232, du 25 janvier 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Flora GIBERT, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Il résulte de la liste de présence mentionnée ci-dessus que toutes les actions représentant l'entière du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée. Les actionnaires représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Changement de la date de l'Assemblée Générale annuelle des actionnaires;
2. Modification subséquente de l'Article 12 premier sentence des statuts de la Société;
3. Modification des Articles 5 et 6 des statuts de la Société;
4. Approbation de la désignation de Messieurs Jean Cloutier et Frederick Gabriel en qualité de nouveaux administrateurs de la Société;
5. Désignation de Monsieur Frederick Gabriel en qualité de Dirigeant Agréé;
6. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire adopte alors les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide que l'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit le dernier jeudi du mois d'avril, à 10.00 heures.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de modifier l'Article 12 premier sentence des statuts de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le dernier jeudi du mois d'avril, à 10.00 heures.».

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de plus de supprimer la deuxième sentence d'Article 5 et la dernière sentence d'Article 6 des statuts de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide de plus de nommer:

- M. Jean Cloutier, demeurant à 60, Roxborough Drive, Toronto, Ontario M4W 1X1, Canada and
- M. Frederick Gabriel, demeurant à 1, rue de St Hubert, L-1744 Luxembourg

En qualité de nouveaux directeurs de la Société. Leur mandat prend effet automatiquement et prendra fin à la date de tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant se tenir en 2018.

Il en résulte que le conseil de direction de la Société sera composé comme suit à compter de la présente assemblée:

- M. Ronald Schokking demeurant à 76, Glen Rd, M4W 2V6 Toronto, Ontario, Canada;
- M. Leo de Waal, demeurant à 10, rue E. Lavandier, L-1924 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg;
- EEMC S.à.r.l., avec adresse professionnelle au 21, Rue Michel Lentz, L-6944 Niederanven, Grand-Duché du Luxembourg;
- M. Jean Cloutier, demeurant à 60, Roxborough Drive, Toronto, Ontario M4W 1X1, Canada; et,

- M. Frederick Gabriel, demeurant à 1, rue de St Hubert, L-1744 Luxembourg, Grand- Duché du Luxembourg.
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide finalement de nommer Mr. Frederick Gabriel, prénommé, en qualité de Dirigeant Agréé concernant l'activité de réassurance de la Société.

Information

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant toute modification de l'objet social, ou bien dans l'éventualité où la société serait soumise à une loi particulière en rapport avec son activité, celui-ci doit s'acquitter de toutes les formalités aux fins de rendre effective son activité partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Frais et dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la Société suite à cet acte sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux mandataires des comparantes, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits mandataires des comparantes ont signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 mars 2014. Relation: LAC/2014/14225. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2014056811/170.

(140064826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Xenotis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 163.759.

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mars,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «XENOTIS S.A.», ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 67, Boulevard de la Pétrusse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.759, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 22 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2825 du 18 novembre 2011. (la «Société»)

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 31 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2442 du 3 octobre 2013.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Madame Cheryl Geschwind, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains,

qui désigne comme secrétaire Madame Martine Zellinger, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Carole Lacroix, juriste, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de trois millions trois cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 3.395.000.-) à quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 95.000.-);

2. Modification subséquente de l'article 5 premier alinéa des statuts;

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de trois millions trois cent mille euros (EUR 3.300.000.-) pour le ramener de son montant actuel de trois millions trois cent quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 3.395.000.-), représenté par trois cent trente-neuf mille cinq cents (339.500) actions, à quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 95.000.-) par l'annulation de trois cent trente mille (330.000) actions et par remboursement à due concurrence à l'actionnaire unique de la Société.

La présente réduction de capital est régie par l'article 69 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé quatre-vingt-quinze mille euros (EUR 95.000.-) représenté par neuf mille cinq cents (9.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10.-) chacune, intégralement libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. GESCHWIND, M. ZELLINGER, C. LACROIX et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} avril 2014. LAC / 2014 / 15229. Reçu soixante quinze euros 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 23 avril 2014.

Référence de publication: 2014056922/63.

(140064992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2014.

Lux-Aménagements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel.

R.C.S. Luxembourg B 77.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057887/9.

(140066867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.

Langers et Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.573.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014057876/9.

(140066494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 avril 2014.